



UNIVERSITÉ
DE LYON



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ÉLÈVES A BESOINS
PARTICULIERS :
POUR SUIVRE SON PARCOURS
DANS LE SUPÉRIEUR**



OUVERTURE OFFICIELLE

Monsieur Gabriele FIONI

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Monsieur Eric Carpano

Président de l'Université Lyon 3

INTRODUCTION DE LA RÉUNION

Madame Myrtille PERRIN

Référente handicap Lyon 2
Présidente d'APACHES

L'UNIVERSITÉ de LYON

Elle regroupe **12 établissements membres** et 25 associés du site Lyon/St Etienne qui compte environ **140 000 étudiants dont 1937 déclarés en situation de handicap.**

Membres :





PRÉPARER SON ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Sabine ACQUIER

Psychologue de l'Éducation nationale
spécialité éducation développement et conseil à l'orientation
(psy EN EDO)

-

**Centre d'information et d'orientation
Cité scolaire R.Pellet Villeurbanne
Cité scolaire Lycée F.Fays Villeurbanne**

Accompagnement à la rédaction de la RQTH

SHEMA DES ETUDES SUPERIEURES

Les filières présentées ici sont directement accessibles après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles

L'université dispense des formations générales et professionnelles. Elle prépare aussi aux études de santé.

UNIVERSITÉ

Ces écoles forment à différents domaines : communication, art, industrie, tourisme, commerce, transport, social, sport, paramédical...

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

LYCÉE

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

GRANDES ÉCOLES



IL EXISTE DES PASSERELLES ENTRE CES FILIÈRES

COMPARATIF DES PRINCIPALES FILIÈRES POST-BAC

| | BTS | BUT | LICENCES ET PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ | CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) | ÉCOLES SPÉCIALISÉES ⁽¹⁾ (paramédical, social, artistique, architecture...) | ÉCOLES ⁽¹⁾ (commerce-management-ingénieur post-bac) |
|--|---|--|---|--|--|--|
| Admission via Parcoursup | Filière sélective sur dossier. | Filière sélective sur dossier. | Filière non sélective (dans la limite des places disponibles). À noter : les doubles licences (menant à un double diplôme) et certaines licences sont sélectives. Cette information est indiquée pour chaque formation sur Parcoursup. | Filière sélective sur dossier. | Filière sélective sur dossier et, dans certains cas, par concours ou entretien. | Filière sélective sur dossier et, dans certains cas, par concours ou entretien. |
| Durée des études | 2 ans | 3 ans | 3 ans | 2 ans – redoublement possible en 2 ^e année uniquement | 2 à 6 ans selon secteur et écoles | 2 à 6 ans (2 ans cycle préparatoire + 3 ans cycle ingénieur) selon les écoles |
| Lieux de préparation | Lycée ou CFA si BTS en apprentissage | Institut ou CFA si BUT en apprentissage | Unité de formation et de recherche (UFR) au sein d'une université | Lycées publics et privés | Écoles et instituts | Écoles publiques et privées |
| Nombre d'étudiants | 30 à 35 par classes | 50 à 100 par promotion | Variable selon la licence et l'université choisies | Petites promotions de 30 à 40. Encadrement renforcé. | Petites promotions de 30 à 50 | Variable selon les écoles |
| Objectifs pédagogiques et organisation | Acquérir des compétences dans un domaine professionnel précis | Plus généraliste que le BTS, couvre un domaine professionnel assez large | Acquérir une culture générale + des compétences transversales déclinées en domaines et mentions | Programmes pluridisciplinaires calés sur les concours (culture générale + méthodologie de travail) | 1 ^{re} année : enseignement théorique généralement par des professionnels. Plateau technique et stages. | Enseignements théoriques, généraux + stages. Spécialisation. Séjours à l'étranger. Apprentissage possible. |
| Découverte Professionnelle | 8 à 16 semaines de stage en entreprise | 22 à 26 semaines de stages en entreprise | Stages éventuellement en L2 et/ou L3. Modules de formation Projet personnel et professionnel. | Pas de stage | Enseignement pratique intégré à la formation. Professionnalisation progressive. | Stages (organisation spécifique selon les écoles) |
| Validation des études | Examen final et contrôle continu. 120 crédits européens ECTS ⁽²⁾ . | Délivré sur la base du contrôle continu et de la validation des connaissances à chaque semestre (180 ECTS ⁽³⁾) | Partiel et examen terminal. 180 crédits européens pour valider la licence ou 30 crédits pour valider le semestre. | Réussite aux concours d'entrée des grandes écoles. Attestation descriptive du parcours de l'élève. | 2 à 6 ans selon les secteurs et diplômes délivrés après examen final et contrôle continu | Diplôme d'ingénieur avec le grade de master. Une quarantaine d'écoles de commerce délivrent un diplôme conférant le grade de master. |
| Insertion professionnelle | Diplôme à visée professionnelle | Diplôme à visée professionnelle | Visée professionnelle pour la licence pro contrairement à la licence générale | Pas de visée professionnelle | Diplôme à visée professionnelle | Diplôme à visée professionnelle |
| Poursuite d'études | En universités ou en écoles | En universités ou en écoles | En universités ou en écoles | En écoles (notamment grandes écoles) ou en université | Spécialisation en écoles ou universités | En universités |

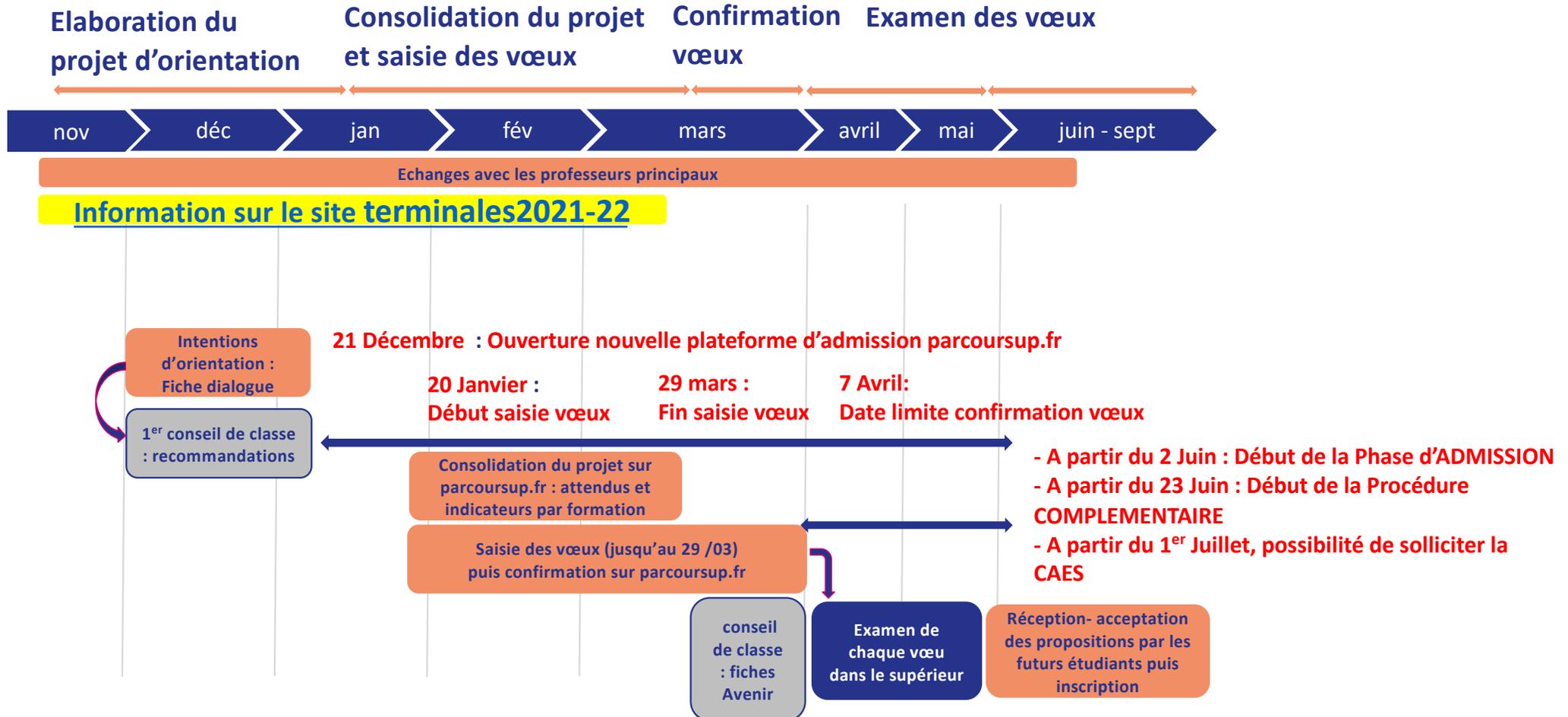
NB : toutes les filières sont accessibles en apprentissage dans certains cas ou certaines spécialités signalés sur Parcoursup, sauf les CPGE.

1. ATTENTION : quelques écoles sont hors plateforme, contacter directement les écoles. Concours (entretien, épreuves écrites et/ou orales, dossiers) avec le plus souvent des concours communs à plusieurs écoles (banques d'épreuves communes) ou des concours propres à chaque école.

2. ECTS : système adopté par les établissements du supérieur. Chaque semestre d'études validé permet d'obtenir des points capitalisables et transférables (en France, d'un établissement à l'autre, mais aussi en Europe).

3. Ceux qui ont validé 120 crédits obtiennent le diplôme intermédiaire de DUT (diplôme universitaire de technologie).

CALENDRIER DE TERMINALE 2021-2022



LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cécile TOMKOWIAK

Enseignante référente

pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

Académie de Lyon

PREPARER SA POURSUITE D'ETUDES APRES LE BACCALAUREAT

Poursuite en lycée sous statut scolaire

- **BTS**
- **Classes préparatoires (CPGE)**

PPS : L'interlocuteur reste un enseignant référent

PAP/PAI : Contacter le chef d'établissement et/ou le professeur principal

Poursuite dans un établissement d'enseignement supérieur sous statut étudiant

➤ **Universités / Grandes écoles**

- ❖ Dès qu'il connaît son établissement d'affectation, le futur étudiant déclenche la procédure d'accueil auprès du pôle ou du référent handicap.
- ❖ En l'absence d'un contact handicap il faut solliciter le Directeur de l'établissement.

FACILITER LA LIAISON AVEC LE SUPÉRIEUR

Fiche de liaison (site Parcoursup)

+ Contact des référents handicap (Livret ou site www.etudiant.gouv.fr)

Le guide transition pour faciliter l



ANTICIPATION

- . **Participer** : salons, journées portes ouvertes, Journées de l'Enseignement Supérieur, Ateliers Découverte des Métiers ARPEJEH...
- . **Contactez le référent handicap** pour s'informer sur les aménagements et adaptations possibles
- . **Rendez-vous individuels possibles**

Démarche conseillée dès la classe de 1ère

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES AIDES HUMAINES

Poursuite en lycée sous statut scolaire BTS/CPGE

Accompagnement humain toujours possible sur notification MDPH comme avant dans :

- Les actes de la vie quotidienne
- L'accès aux activités d'apprentissage
 - Les activités de la vie sociale et relationnelle

 Poursuite des démarches habituelles auprès de la MDPH

Enseignement supérieur

L'accompagnement humain évolue

- **Pour les besoins pédagogiques :**
En fonction de l'évaluation réalisée au sein des établissements

- **Pour l'aide à la vie quotidienne :**
l'aide humaine n'est pas gérée par l'université ou par l'école.

⇒ **Demande de financement PCH possible (MDPH)**

 **Anticipation**
Si possible fin 1^{ère}, début Terminale

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ADAPTE

Poursuite en lycée sous statut scolaire BTS/CPGE

PPS : sur notification MDPH

Prêt d'un ordinateur, logiciels spécifiques,
plage braille, micro HF... par les directions
académiques



**Poursuite des démarches
habituelles auprès de la MDPH**

PAP : matériel personnel possible

Enseignement supérieur

Prêt de matériel individuel **spécifique** :
variable selon les établissements



**Anticipation pour les élèves avec PPS
En terminale**

**Possibilité de demande de
financement PCH (MDPH)**

TRANSITION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR « LES AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES »

Poursuite en lycée sous statut
scolaire
BTS/CPGE



PPS : élaboré par la MDPH et mis en œuvre par
l'équipe pédagogique
Seulement si notification MDPH

PAP : élaboré en réunion d'équipe éducative et mis
en œuvre par l'équipe pédagogique

Enseignement supérieur



La mission handicap avec l'équipe plurielle
dont le médecin

Importance de l'anticipation

Exemples d'aménagements

*Aménagements de scolarité / Accès au contenu des cours / Tutorat /
Agrandissement / Transcription braille ...*

LES AMENAGEMENTS D'EXAMENS

Poursuite en lycée sous statut scolaire BTS/CPGE

Demande d'aménagements d'examens
auprès de la division des examens et
concours (idem bac)



Voir chef d'établissement et circulaire
rectorale annuelle
Lien avec médecin scolaire

Enseignement supérieur



- Proposés par l'équipe plurielle sur la base de l'avis médical
- Validés par l'autorité administrative

Prendre contact dès la rentrée avec la mission handicap et le médecin universitaire

Exemples

Temps majoré

Adaptation des sujets

Secrétaire d'examen, etc.

**Dates limites
propres à
chaque
établissement**

Utilisable
lors des
stages

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

Utilisable
quand on le
souhaite

DE QUOI PARLONS NOUS ?

Il s'agit d'un **dispositif** permettant de faire reconnaître son **aptitude à travailler en fonction de son handicap** et d'optimiser son insertion professionnelle

A QUOI SERT ELLE ?

Droit d'accès à des dispositifs spécifiques :

- Aménagements techniques et humains
- Accompagnement vers l'emploi
- Appui organisationnel

QUI PEUT LA DEMANDER ?

Toute personne dont les possibilités d'obtenir un emploi sont réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques

COMMENT LA DEMANDER ?

- Auprès de la **MDPH** du lieu de résidence
- Avec les documents nécessaires : **CERFA RQTH + CERFA médical + bilans médicaux spécialisés récents**

RESSOURCES UTILES :

- Université de Lyon : <https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/bien-vivre-dans-nos-campus/handicap-et-accessibilite/handicap-et-accessibilite-991.kjsp>
- CROUS de Lyon : www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/accompagner-le-handicap/
- ONISEP : www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Lyon
Devenir apprentis : <https://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Lyon/Handicap/Parcours-de-l-etudiant/Devenir-apprenti.e>
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <http://www.etudiant.gouv.fr>
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures>
- APACHES - Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur : <https://asso-apaches.fr/>
- Conférence des Grandes Ecoles : www.cge.asso.fr
Guide accessible sur : www.cge.asso.fr/publications/2015-cge-accompagner-les-etudiants-handicapes-dans-les-grandes-ecoles-guide-pratique-pour-les-referents-handicap
- Accompagnement à la rédaction de la RQTH : <https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article280> ou auprès de sabine.acquier@ac-lyon.fr

TEMOIGNAGES ETUDIANTS

**MERCI A TOUS POUR VOTRE
ATTENTION**